



Fédération Française de Carrosserie  
Industries et Services

## Rencontres de la Filière 2022, prenez date !

**Le 17 Novembre 2022, le Matmut Stadium Gerland de Lyon accueillera la troisième édition des Rencontres de la Filière du Véhicule Industriel, organisées par la FFC.**

**D**epuis 2018, la FFC et son président, Patrick CHOLTON, ont décidé de concevoir un événement en alternance avec le salon SOLUTRANS, qui réunit les acteurs de la filière des véhicules industriels et urbains (VUL, PL) autour des grands sujets qui l'animent.

A ce titre, tous les 2 ans, les acteurs clé de l'écosystème du transport et de la logistique se retrouvent le temps d'une journée, pour faire le point sur les enjeux majeurs de leurs métiers, et promouvoir les solutions innovantes élaborées

par les constructeurs, en réponse aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette année, le programme promet des échanges particulièrement riches, autour du thème fédérateur « Transition énergétique, tous acteurs ». Au menu, les grandes tendances des métiers du transport routier et urbain, des débats sur les défis et enjeux de toute la filière, des sessions de networking... Mais également une exposition de véhicules nouvelles énergies, proposée par les constructeurs VI et VUL, tous invités à présenter leurs nouveautés dans le cadre

de cette journée tout à fait exceptionnelle. Le point d'orgue sera le Dîner, qui verra la remise du prix de l'Homme de la Filière 2022, ainsi que la présentation de l'édition 2023 de SOLUTRANS, un an avant l'événement. Les conférences proposées aborderont la dimension réglementaire de la filière, en lien avec les objectifs de réduction des émissions de polluants, ainsi que la mise en place des ZFE, ses contraintes et conséquences. L'occasion également de présenter la mise à jour annuelle de l'étude Vision'AIR, réalisée par le BIPE pour la FFC.



## EQUIP AUTO lance son garage du futur

**Le salon EQUIP AUTO, copropriété de la FFC avec la FIEV, innove cette année avec un nouveau concept baptisé « Garage du Futur », ayant pour objectif de montrer au visiteur la forme que prendront l'entretien et la réparation automobile d'ici 2035.**

**E**QUIP AUTO se doit de capitaliser sur son rôle d'accompagnement et d'anticipation pour le monde de la réparation, en miroir de ces grandes évolutions.

Avec pour objectif de dessiner l'avenir de l'automotive, le Garage du Futur bénéficiera d'un espace dédié de 450 m<sup>2</sup> dans la hall 2.1 de Paris Expo porte de Versailles pour toute la durée du Salon. Un véritable « démonstrateur » au sein duquel les exposants du salon (ou non) sont invités à présenter leur vision d'un atelier de réparation dans les dix années à venir.

Le Garage du Futur permettra de présenter en un même lieu, l'écosystème performant et innovant de l'atelier de demain et l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière.

C'est un parcours de visite de 55 minutes scénarisé dans un décor immersif avec

des démonstrations dans des espaces thématiques. Une expérience de visite enrichie pour les visiteurs présents au salon, qui se déroule de la façon suivante : les groupes de visiteurs sont accueillis sur des créneaux horaires et selon les thématiques de visite prédéfinies, ou en visite libre. Un animateur présente alors en 5 minutes les tendances technologiques du démonstrateur. Les groupes sont alors guidés d'une zone de démo à l'autre pendant 55 minutes. Précisons que chaque exposant a été formé pour « pitcher » sa démo en 90 secondes (+ 3 min de questions). Enfin, les visiteurs qui le souhaitent peuvent retourner dans la salle d'accueil pour débriefer leur visite et croiser leurs visions.

Pour cette première édition, les thématiques dans lesquelles le garage du Futur s'exprimera sont l'éco-entretien, l'économie circulaire, le recyclage, la mécanique, la carrosserie, le VO, le



diagnostic électronique, le véhicule électrique, l'informatique du garage, les carburants alternatifs.

Pour participer au « Garage du Futur », il suffit que votre produit intègre l'une des catégories citées plus haut, et qu'il soit performant et innovant. La validation des produits et démonstrations est ensuite soumise au vote des partenaires.

Cette initiative plonge les professionnels dans l'évolution de leur activité actuelle et attendue dans les années à venir. Une animation novatrice et attractive pour les décideurs et la presse, qui devrait créer le « Buzz » autour du démonstrateur avant le salon et augmenter les retombées presse et la visibilité d'EQUIP AUTO.



Fédération Française de Carrosserie  
Industries et Services

## La filière toute entière perturbée par la situation géopolitique

**Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement entraînent une baisse du marché européen sur les premiers mois de l'année 2022.**

**E**n février 2022, les immatriculations de voitures particulières neuves dans l'Union européenne se sont encore contractées (-6,7%), les constructeurs automobiles continuant de faire face à des difficultés d'approvisionnement des matières premières et de semi-conducteurs. Avec 719 465 unités vendues dans l'UE, il s'agit du résultat le plus faible en termes de volumes pour le mois de février depuis le début des enregistrements. Les quatre marchés clés de la région ont affiché des résultats mitigés. L'Italie et la France ont enregistré des pertes à deux chiffres (-22,6% et -13,0% respectivement), tandis que l'Espagne et l'Allemagne ont enregistré une croissance par rapport à une base particulièrement basse en 2021 (+6,6% et +3,2% respectivement).

De janvier à février 2022, les immatriculations totales de voitures neuves dans l'Union européenne ont diminué de 6,4% par rapport à la même période l'an dernier. Là encore, si l'on considère les quatre plus grands marchés, c'est l'Italie qui a connu la plus forte baisse (-21,1%), suivie de la France (-15,7%). En revanche, les marchés de l'Allemagne (+5,6%) et de l'Espagne (+4,2%) ont continué de croître.

### Le marché du VUL se contracte

En février 2022, les immatriculations de véhicules utilitaires neufs ont reculé dans l'Union européenne, en baisse de 15,7% pour s'établir à 131 874 unités. Tous les segments ont enregistré un repli des immatriculations. Les quatre marchés clés de la région ont également tous subi des pertes : l'Espagne

(-23,3%), la France (-21,4%), l'Allemagne (-8,1%) et l'Italie (-4,8%).

De janvier à février, la demande de véhicules utilitaires dans l'UE a diminué de 13,5% pour s'établir à 257 127 unités immatriculées au total. L'Espagne (-21,9%), la France (-19,3%), l'Allemagne (-5,8%) et l'Italie (-2,8%) ont toutes enregistré des baisses.

### Conséquences économiques et impacts du conflit russo-ukrainien sur les mois à venir

Les analyses en cours anticipent un impact significatif du conflit sur le volume du marché automobile pour l'ensemble de l'année 2022 – notamment en Europe – remettant en cause l'espoir d'un rebond après deux années historiquement basses. L'accroissement des tensions sur les approvisionnements en semi-conducteurs, l'envolée des prix des matières premières (acier, aluminium, matières plastiques, matériaux stratégiques...) et de l'énergie, l'inflation des coûts qui en résulte et les problèmes de logistique contribuent à maintenir l'offre sous très forte contrainte. La filière souffre à nouveau des « stop & go » de la production automobile en fonction des arrivages des matières, pièces et composants, rendant très difficile l'organisation de la chaîne d'approvisionnement.

La demande est également en train de fléchir, y compris pour les véhicules utilitaires, même si le stock de commandes reste à ce stade élevé.

Il existe de nombreuses incertitudes sur la durée du conflit et sur les conséquences d'éventuelles sanctions et/ou

contre sanctions supplémentaires qui pourraient accroître les difficultés.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics et la PFA avec ses fédérations membres dont la FFC, cherchent à identifier au mieux les points qui risquent d'être bloquants si la situation perdure, afin de trouver des alternatives en matière d'approvisionnement.

### Autre conséquence de cette crise : la confiance des ménages est en berne

Les prix à la pompe sont en train de grimper à des niveaux sans précédent, et compte tenu de l'évolution de la situation en Ukraine et de l'embargo américain sur le pétrole russe, il est à craindre qu'ils poursuivent leur hausse dans les prochaines semaines. La question du prix du carburant est un sujet extrêmement sensible d'un point de vue social, et économiquement critique pour des pans entiers du PIB, avec d'importants effets boule de neige (hausse des prix du transport, inflation généralisée...)

Ces informations concernant la guerre en Ukraine sont particulièrement anxiogènes pour les ménages européens. Ils craignent de plus en plus une propagation du conflit au-delà de l'Ukraine. Cette anxiété pourrait influencer défavorablement le moral des ménages et ainsi annuler ou reporter leurs projets d'investissements. Certains se tournent vers le marché de l'occasion.

Selon l'INSEE, l'Indice de confiance des ménages est à 91 en mars soit en baisse de 6 points / février et se situe bien en dessous de sa moyenne habituelle.

## Variations de prix : conditions de re-négociation d'un contrat

Les entreprises doivent aujourd'hui faire face à d'importantes hausses de prix. Des négociations de prix sont possibles dans le cadre des contrats conclus entre les parties. En voici les conditions. Quoi qu'il en soit, notre service FFC EXPERTS se tient à votre disposition pour explorer toutes les pistes.

### Clause de prise en charge des variations de prix

Les contrats peuvent prévoir des indexations automatiques à l'aide d'un indice qui fonctionne (actualisation ou révision – l'actualisation met à jour le prix d'un marché en cas de retard pris entre la date d'élaboration du prix et la date de commencement des travaux. La révision fait l'objet d'une périodicité : ex. tous les 3 mois – indice Syntec dans les services).

En l'absence de clauses sur ce sujet dans le contrat ou si aucun indice ne s'applique efficacement, l'entreprise peut recourir à l'imprévision.

### L'imprévision

Elle permet à une partie de demander à renégocier un contrat à tout moment en cas d'imprévision d'une augmentation de prix. Pour que la demande de négociation soit possible, plusieurs critères :

- Le changement de la situation doit être imprévisible lors de la signature du contrat
- Le changement de situation doit rendre l'exécution du contrat excessivement onéreuse pour une partie
- La partie ne doit pas avoir accepté d'assumer le risque des changements dans le contrat déjà signé (clause d'acceptation des risques).

Si ces conditions sont réunies, la partie peut demander une négociation amiable du prix si le client est d'accord. Le client n'est pas tenu d'accepter la demande de variation de prix.

Si la négociation est ouverte, elle ne concernera que le prix. Le contrat reste valable pour tout le reste.

Les contrats peuvent aussi contenir des clauses de HARDSHIP. C'est à vérifier avant toute discussion.

### La clause de HARDSHIP

La clause de HARDSHIP ou clause de sauvegarde ou clause de renégociation, est une disposition du contrat qui anticipe les éventuels imprévus qui pourraient venir bouleverser de manière significative l'équilibre d'un contrat en faisant peser une charge excessive sur l'une des parties.

La clause a vocation à s'appliquer quand des événements viennent altérer fondamentalement l'équilibre des prestations, soit que le coût de l'exécution des obligations ait augmenté, soit que la valeur de la contre-prestation ait diminué hors du contrôle de la partie lésée.

Cette clause permet à la partie qui estime être lésée de demander une renégociation du contrat pour rétablir l'équilibre contractuel. Cette demande doit être faite au plus tôt et être motivée.

En principe, la partie lésée doit continuer à exécuter le contrat dans les conditions initialement prévues pendant toute la durée des renégociations.

### La force majeure

Pour être retenue, la force majeure doit relever d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties. Elle a pour conséquence d'exonérer provisoirement ou définitivement de toute responsabilité la partie qui n'a pas exécuté son obligation.

Si l'empêchement d'exécuter le contrat est temporaire, celui-ci est simplement suspendu et son exécution reprendra lorsque cela sera possible. On parle alors de suspension du contrat ;

Si l'empêchement d'exécuter le contrat est définitif, le contrat est résolu, c'est-à-dire rompu et les parties sont libérées de leurs obligations. On parle alors de résolution ou de rupture du contrat pour force majeure.



Dans ce second cas, si vous aviez perçu un acompte ou une somme d'argent, vous devrez la restituer. De plus, s'il y a eu une exécution partielle de la commande, vous devrez calculer le prorata du prix correspondant à ce qui a été exécuté et restituer la somme restante.

### La médiation interentreprises : une méthode de discussion efficace

C'est un service du ministère de l'économie. Il est gratuit, confidentiel et n'est pas contentieux.

Il est possible de saisir le médiateur en ligne, qui contacte alors les deux parties.

Vous pouvez aussi lui écrire pour décrire une situation et déclencher un dialogue.



QR CODE  
Médiateur  
des  
entreprises



QR CODE  
Comment  
se déroule  
une  
médiation



## La FFC forme ses adhérents à la cession de créance

**Créateur de la plateforme de gestion de sinistres par cession de créances TRIBU il y a plus de 20 ans, la FFC, organisme de formation certifié Qualiopi, continue de professionnaliser ses adhérents dans l'utilisation de cet outil majeur pour la profession.**

Face à la demande en forte croissance des utilisateurs de son outil TRIBU, la FFC Mobilité Réparation et Services a relancé ses formations en région en 2022.

Après deux réunions réalisées dès janvier au sein des affaires du Groupe GUEUDET, c'est la Fédération Française de l'Automobile (FFA) en région PACA, adhérente FFC Mobilité Réparation et Services, qui accueillait Christophe BAZIN, secrétaire général de la FFC Mobilité Réparation et Services, venu dispenser la formation.

La cession a débuté par un rappel des aspects juridiques de la cession de créance, démontrant combien il est important pour tout professionnel de la réparation automobile de se l'appro-

prier. Puis l'utilisation de l'outil a été détaillée pas à pas. Christophe BAZIN a notamment rappelé l'importance du travail de la FFC dans l'accompagnement quotidien de ses adhérents dans la gestion des dossiers juridiques. Une particularité unique dans le paysage des organisations professionnelles.

Claude ALZINA, Président de la FFA, assistait également à cette formation, afin de pouvoir conseiller ses adhérents : "J'ai sollicité la FFC pour qu'elle intervienne dans ma région, car j'avais moi-même énormément de questions sur le sujet. J'ai beaucoup appris sur cet outil qui permet de rendre leur



liberté aux carrossiers non agréés, et de mener une concurrence plus loyale".

Enfin, Christophe BAZIN a conclu en annonçant l'arrivée prochaine (Mai 2022) de la nouvelle version de la plateforme de gestion de sinistres par cession de créance TRIBU. Elle offrira à ses utilisateurs de nouvelles fonctionnalités et une ergonomie encore améliorée. Cela pour faire face aux désormais 11 000 cessions de créance mensuelles qu'elle fait transiter.

## AXA condamnée au Tribunal de Belfort : encore une victoire pour la FFC et la cession de créance

**Une fois de plus, la FFC Mobilité Réparation et Services a obtenu réparation pour l'un de ses adhérents du réseau Ouglass de la région Belfortaine, en litige avec la compagnie d'assurance AXA, qui refusait de régler une facture, suite à remplacement de pare-brise.**

Le vitreur spécialisé, adhérent FFC, s'est retrouvé avec un impayé de l'assureur, alors même qu'il avait fait usage de la cession de créance, un moyen pourtant parfaitement légal de se faire régler la réparation d'un sinistre, pour un carrossier ne disposant pas de l'agrément officiel d'une société d'assurance. Le réparateur s'est donc vu contraint d'engager une procédure contentieuse contre AXA, avec le soutien de la FFC Mobilité Réparation et Services, afin d'obtenir le paiement de sa facture de réparation. Procédure qu'il a, bien entendu, remportée.

### Un jugement simple

La FFC Mobilité Réparation et Services, par le biais de Jean PAIS, son vice-président national, a répondu à la sollicitation de son carrossier adhérent, en l'assistant dans la démarche à entreprendre, facilitant ainsi la procédure et se félicitant de l'issue favorable du dossier.

AXA, reconnaissant sa faute, ne s'est même pas rendu au tribunal pour plaider son dossier ; le tribunal l'a condamnée au paiement de la



créance au réparateur, correspondant aux montants facturés par celui-ci, plus les frais.

## Les Ateliers de la Tour d'Argent deviennent Opérateur Qualifié UTAC

**Sous l'impulsion de son dirigeant et avec l'accompagnement de la FFC CONSTRUCTEURS, la carrosserie les Ateliers de la Tour d'Argent devient Opérateur Qualifié UTAC VUL sur le site de Rouen.**

Source d'autonomie, gage de qualité et de réactivité, la qualification par les experts UTAC est largement reconnue et plébiscitée, et de plus en plus fréquemment une exigence de l'environnement de l'entreprise (partenaires, clients, concessionnaires, DREAL...).

C'est notamment avec cet objectif en tête que les Ateliers de la Tour d'Argent rejoignent la FFC CONSTRUCTEURS en 2021 et deviennent adhérent à la seule organisation syndicale dédiée au secteur de la carrosserie construction et à l'origine de la création du statut d'Opérateur Qualifié UTAC.

Malgré un contexte sanitaire et économique difficile, Ludovic FURET le dirigeant des Ateliers de la Tour d'Argent, souhaitant entraîner une nouvelle dynamique pour sa structure, lance dès l'automne 2021 le projet de devenir Opérateur Qualifié. Pour garantir sa réussite il mobilise l'ensemble de ses collaborateurs et fait appel aux services proposés par la FFC CONSTRUCTEURS.

L'accompagnement débute par une session de formation théorique sur la qualification, les bases réglementaires et enfin la trame d'un système qualité type. Puis s'enchaîne, au travers de visioconférences hebdomadaires avec les collaborateurs de la FFC CONSTRUCTEURS, une période de co-construction du manuel qualité et l'intégration d'une trentaine de procédures et outils indispensables et adaptés aux spécificités de l'activité de l'entreprise.

Le Responsable Qualité est garant de l'application du système qualité et surtout de la conformité finale du véhicule. C'est dans ce sens que la veille réglementaire est mise en place et intégrée grâce au site FFC CONSTRUCTEURS. Enfin la conformité véhicule est démontrée durant un pré-audit réalisé sur site par la FFC CONSTRUCTEURS. Cette démarche permet de préparer au mieux l'entreprise et ses équipes à l'audit.

Mi-mars, 5 mois après le lancement du projet tout est en place et la carrosserie est prête à affronter l'audit officiel avec le laboratoire UTAC. Après la mise en place d'un plan d'actions correctives prenant en compte les remarques de l'auditeur UTAC, les Ateliers de la Tour d'Argent obtiennent l'attestation de qualification initiale VUL pour les 12 prochains mois.

Ludovic Furet déclare « *Je souhaite apporter le plus haut niveau de satisfaction client. Pour cela, je veille à maintenir à votre disposition des équipes pluridisciplinaires expérimentées. Dans ce cadre, obtenir le statut d'Opérateur Qualifié UTAC était la suite logique dans notre développement. Cette certification est un engagement fort de mon entreprise dans un processus qualité exigeant.*

*La mobilisation des équipes des Ateliers de la Tour d'Argent ainsi que le soutien de la FFC CONSTRUCTEURS ont permis d'atteindre l'objectif dans un temps court. Ce statut nous permet désormais d'accélérer la mise à la route de nos réalisations et offre un gage supplémentaire de qualité à notre clientèle, que ce soit sur l'agence de ROUEN, comme sur l'agence de CAEN qui suit la même démarche qualité. Face à un niveau d'exigence réglementaire de plus en plus élevé et dans un contexte où la disponibilité tendue des DREAL a des répercussions directes pour nos entreprises, il semble évident que le statut d'Opérateur Qualifié UTAC apporte une solution aux besoins de notre profession. Je remercie l'équipe de la FFC CONSTRUCTEURS qui a été, dès le départ, à notre écoute et nous a accompagné efficacement dans la démarche. »*

La FFC CONSTRUCTEURS félicite les Ateliers de la Tour d'Argent pour son engagement et sa réussite dans des délais courts et lui donne rendez-vous dans un an pour préparer le prochain audit.

Créée en 1987 et implanté à Saint-Etienne-du-Rouvray au sud de Rouen (76) et également à Hérouville-Saint-Clair au nord de Caen (14), Les Ateliers de la Tour d'Argent sont spécialisés dans l'aménagement de véhicules utilitaires et peuvent s'appuyer sur un réseau de partenaires reconnus (Durisotti, Sortimo by Gruau, Standby Mercura, System Edström, BV Production...). Elle est dirigée par Ludovic FURET avec un effectif de 14 collaborateurs sur les deux sites. Cette entreprise Normande répond aux besoins de conception d'aménagements en bois ou en métal grâce à son bureau d'études intégré, de fabrication et de pose de ces équipements au sein de ses propres ateliers, de prestations de service après-vente et assure également la commercialisation d'accessoires spécifiques pour les véhicules utilitaires mais aussi la transformation de carrosseries avec le montage de bennes ou de kits.

Ainsi, les Ateliers de la Tour d'Argent facilitent la vie des professionnels en déplacement en fabriquant leurs espaces de travail sur-mesure.

Contact : Ludovic Furet  
[Ludovic.furet@2nbi.fr](mailto:Ludovic.furet@2nbi.fr)

8, rue du Champ des Bruyères Zone d'activité du Madrillet  
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray  
02 35 65 02 35

La FFC CONSTRUCTEURS accompagne ses adhérents dans leur démarche d'obtention, de renouvellement ou de maintien de l'agrément Opérateur Qualifié UTAC VUL et PL. Au travers de formations et pré-audits, la Chambre Syndicale confirme son engagement auprès des carrossiers constructeurs et complète son action en matière de veille réglementaire et technique, ainsi que de conseil et défense de la filière au niveau français et européen. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter [sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org](mailto:sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org)

## La FFC CONSTRUCTEURS accueille le Comité Technique du CLCCR

**Rendez-vous incontournable pour les associations européennes de la carrosserie construction, les réunions du Comité Technique du CLCCR sont le pendant européen des travaux de sections techniques engagés nationalement par la FFC CONSTRUCTEURS. Dans un contexte multiculturel soumis à des réglementations de plus en plus mondialisées, les échanges intereuropéens font partie de l'ADN de la Chambre Syndicale.**

**S**i les visioconférences imposées par le covid ont permis de maintenir le contact et gagner en efficacité, les réunions physiques reprennent place progressivement en mode hybride. C'est dans ce contexte que la France a accueilli les membres du CLCCR le 24 mars dernier.

Italiens, Anglais, Polonais, Suédois et Français se sont retrouvés pour un moment d'échange informel avant d'entamer une journée complète de réunion technique avec les autres membres par visioconférence.

Dans les sujets à l'ordre du jour, on retrouve le GSR 2, le règlement cadre 2018/858, la décarbonation à travers Vecto, les Smart Tacograph, l'ADR, les permis de conduire ou encore les spécificités des législations nationales.

Bien que le sujet soit en dehors des questions techniques et réglementaires, cette rencontre a permis également d'échanger sur les problématiques d'approvisionnement en châssis et matières premières, phénomène qui touche brutalement et de manière similaire l'ensemble des carrossiers constructeurs européens.

Riche et dense cette journée a permis de renforcer les liens avec nos confrères et place la France en bonne position sur l'échiquier réglementaire européen.

Le CLCCR est l'association internationale de l'industrie de la carrosserie



et des constructeurs de remorques, elle est fondée en 1961. Ses missions principales sont de représenter, informer et défendre les intérêts de ses membres au travers un forum international où sont discutées les problématiques communes et développées des positions consensuelles. Elle est le lien entre les positions de chaque membre et l'ensemble des associations européenne et internationale du secteur.

## Nouveau statut Opérateur Qualifié : on vous en dit plus

Comme annoncé dans le dernier numéro du magazine CARROSSERIE, la FFC CONSTRUCTEURS a convié ses adhérents le 7 avril dernier pour une réunion dédiée à l'évolution future du statut Opérateur Qualifié.

Mise en place dès 2005 par la FFC CONSTRUCTEURS, la qualification a d'abord concerné les carrossages poids-lourds, puis les véhicules légers en 2014 et les VASP en 2016. Cette démarche couvrira prochainement les activités d'aménagements, les véhicules complets et les doubles carrosseries.

Près de 160 adhérents de la FFC CONSTRUCTEURS était réunis pour cette visioconférence durant laquelle la Direction Technique a présenté les contours de la révision des arrêtés de 2005 et 2014 prévue pour l'été. Après

un exposé du contexte et du périmètre, les nouvelles définitions notamment celle de l'aménagement ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants déjà qualifiés ou en passe de le devenir. La liste des nouvelles réglementations applicables a pu être dévoilée, de même que le nouveau format d'annexe de carrossage. La séance s'est terminée par une série de nombreuses questions-réponses.

LA FFC CONSTRUCTEURS, à l'initiative de cette révision, poursuit activement ses échanges avec l'administration et les tiers impliqués dans la refonte des arrêtés. La Chambre Syndicale informera ses adhérents des suites du projet et du calendrier.

Le statut d'Opérateur Qualifié est une spécificité de la carrosserie construction

française. Cette qualification est délivrée par l'UTAC à la suite d'audit du système qualité et démonstration de la conformité des véhicules, elle octroie une autonomie complète aux carrossiers concernés et dispense de présenter en DREAL la majorité des transformations de véhicules PL et VUL. Pour en savoir plus, vous pouvez nous contacter : [contact@ffc-constructeurs.org](mailto:contact@ffc-constructeurs.org) ou [benoit.daly@ffc-constructeurs.org](mailto:benoit.daly@ffc-constructeurs.org)

